

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 31 mai 2010**

~~~~~  
**BUDGET PRINCIPAL 2010**  
**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 31 mai 2010, à Argelliers, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Olivier LECOMTE suppléant Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET suppléant Anne-Marie DEJEAN, André SIDERIS, Robert POUJOL, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Bernard JEREZ, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET, Bernard DOUYSET, Marie-Pierre PASTOR suppléant Caroline COMBES, Jean-Pierre PECHIN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Eric PALOC, Gérard CABELLO donne pouvoir à Jean-Pierre DURET

Absents ou excusés : Maurice DEJEAN, Daniel REQUIRAND, Caroline COMBES, excusée, Didier LAMONT, René GOMEZ, Marie-Claude BEDES, Jacky GALABRUN, excusé, Claude CARCELLER, excusé, Marie-Agnès VAILHE SIBERTIN-BLANC, Hélène DELONCA, Gérard CABELLO, excusé, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, excusée, Jean-Pierre GABAUDAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Vu le budget principal voté en 2010,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
042 - 6815 « Dotations aux provisions » (Dépenses) – DE	230 000,00€	
68 - 6815 « Dotations aux provisions » (Dépenses) – DE		230 000,00€
042 - 6811 « Dotations aux amortissements » (Dépenses) – ADM		106 000,00€
011 – 618 « Divers » (Dépenses) – ADM	106 000,00€	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		

040 – 28184 « Dotations aux amortissements » (Recettes) – ADM		106 000,00€
21 – 2182 « Matériel de transport » (Dépenses) – ADM		106 000,00€
16 – 16441 « Emprunts » (Dépenses) - AE		3 000 000,00€
16 – 16441 « Emprunts » (Recettes) - AE		3 000 000,00€
21 – 2184 « Mobilier » (Dépenses) – AE		5 000,00€
23 – 2313 « Travaux » (Dépenses) - AE	5 000,00€	
1037 – 2312 « Participation travaux giratoire Camalcé » (Dépenses) - AE		50 000,00€
1037 – 1641 « Emprunts » (Recettes) - AE		50 000,00€

✧ **De voter** la décision modificative n°2 d'un montant de 336 000€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 3 161 000€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2010

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 306 le  
Publication le  
Notification le  
**DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE**  
Gignac, le  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**



<b>RAPPORT 2.I</b>	<b>FINANCES</b>
<i>Rapporteur : Michel SAINTPIERRE</i>	
<b>BUDGET PRINCIPAL 2010</b>	
<b>DECISION MODIFICATIVE N°2</b>	

Les crédits prévus au budget annexe 2010 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 042 et 68 de la section de fonctionnement, et des chapitres 040, 21, 1037 et 16 de la section d'investissement ; il est donc nécessaire de procéder à des augmentations et virements de crédits :

#### **SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 042** « Dotations aux provisions » : il est proposé de procéder à un virement de crédits de 230 000€ de l'article 6815 **du chapitre 042** à l'article 6815 du chapitre 68 concernant la provisions pour risque de la ZAC Les Treilles à Aniane qui a été budgété par erreur sur le chapitre 042 au lieu du chapitre 68
- **Chapitre 042** « Dotations aux amortissements » : il est proposé de procéder à un virement de crédits de 106 000€ de l'article 618 **du chapitre 011** à l'article 6811 afin de prendre en compte un supplément pour les dotations aux amortissements 2010
- **Chapitre 040** « Amortissements » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 106 000€ sur l'article 28184 (recettes) afin de prendre en compte un supplément pour les opérations d'amortissements 2010 ; cette augmentation est compensée par une augmentation de crédits de 106 000€ sur l'article 2182 (dépenses) du chapitre 21
- **Chapitre 16** « Emprunts » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 3 000 000€ sur l'article 16441 Dépenses et 16441 Recettes afin de prendre en compte l'inscription du montant maximum d'un emprunt revolving contracté depuis 2008 avec la banque DEXIA pour financer l'avance de trésorerie liée aux opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée
- **Chapitre 21** « Immobilisations corporelles » : il est proposé de procéder à un virement de crédits de 5 000€ de l'article 2313 **du chapitre 23** (réserves pour travaux bâtiments CCVH) à l'article 2184 afin de prendre en compte des dépenses de mobilier pour les bâtiments de la collectivité
- **Chapitre 1037** « Aménagement des abords de Camalcé » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 50 000€ sur l'article 2312 afin de prendre en compte le montant dû au Département concernant la participation de la Communauté de communes au sujet de l'aménagement du carrefour giratoire aux abords du parc d'activité de Camalcé ; un montant de 35 000€ a été budgété initialement en 2010 alors que la participation finale dû au Conseil Général de l'Hérault s'élèvera à environ 85 000€

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédit suivants à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
042 - 6815 « Dotations aux provisions » (Dépenses) – DE	230 000,00€	
68 – 6815 « Dotations aux provisions » (Dépenses) – DE		230 000,00€
042 - 6811 « Dotations aux amortissements » (Dépenses) – ADM		106 000,00€
011 – 618 « Divers » (Dépenses) – ADM	106 000,00€	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
040 – 28184 « Dotations aux amortissements » (Recettes) – ADM		106 000,00€
21 – 2182 « Matériel de transport » (Dépenses) – ADM		106 000,00€
16 – 16441 « Emprunts » (Dépenses) - AE		3 000 000,00€
16 – 16441 « Emprunts » (Recettes) - AE		3 000 000,00€
21 – 2184 « Mobilier » (Dépenses) – AE		5 000,00€
23 – 2313 « Travaux » (Dépenses) - AE	5 000,00€	
1037 – 2312 « Participation travaux giratoire Camalcé » (Dépenses) - AE		50 000,00€
1037 – 1641 « Emprunts » (Recettes) - AE		50 000,00€

Je propose donc à l'assemblée :

- **De voter** la décision modificative n°2 d'un montant de 336 000€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 3 161 000€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2010

Le Président

  
Louis VILLARET